

2026/31/08/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le trente et un août, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : LE BRIS Philippe, VERGNAULT Marie, LE GAL Annie, MÉLIARENNE Hervé,

Procuration(s) : LE GAL Annie à BOUËDEC Jean-Michel, MÉLIARENNE Hervé à PERON Mathieu

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/08/2026
Convocation affichée le : 13/08/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 25

Reçu en Préfecture de VANNES le

Publié ou notifié le

Certifié exécutoire le

A GOURIN, le.....

La Maire,
Bérangère FRITZ.

3- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Lors de sa séance du 28 mai 2026, le conseil communautaire de Roi Morvan Communauté a validé la création, pour le mandat 2026-2032, de neuf commissions thématiques ainsi que leurs règles de composition.

Les commissions sont les suivantes :

- Commission économie
- Commission tourisme, patrimoine et culture, incluant notamment :
 - les équipements touristiques communautaires,
 - l'office de tourisme,
 - la destination touristique,
 - le pacte de développement durable,
 - l'école de musique,
 - le réseau Gwezenn
- Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat
- Commission transitions écologiques, énergétiques et mobilités

Département du MORBIHAN

- Commission déchets et économie circulaire
- Commission ressources en eau et assainissement
- Commission finances et mutualisations
- Commission solidarités et santé
- Commission services à la population, couvrant :
 - la petite enfance,
 - l'enfance-jeunesse,
 - les EVS (Espace de Vie Sociale)
 - le centre aquatique

Ces commissions constituent des instances de travail et de préparation des décisions du conseil communautaire. Elles permettent d'examiner les projets en amont, de débattre des dossiers relevant des compétences communautaires et de faire remonter les observations et attentes des communes avant leur présentation en conseil communautaire. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel.

À terme, un pacte de gouvernance, en cours d'élaboration, précisera les modalités d'articulation entre ces commissions et les autres instances communautaires (comités de pilotage, conseils d'exploitation, etc.). Dans l'attente de son adoption, les communes sont invitées à désigner leurs représentants afin de permettre le fonctionnement des commissions.

Composition des commissions

La représentation des communes est déterminée en fonction de leur population. Pour les communes de plus de 2 500 habitants, dont Gourin, chaque commune dispose de trois représentants, qui peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

Afin d'assurer une représentation équilibrée du conseil municipal, il sera proposé de retenir la répartition suivante :

- 2 représentants issus de la majorité municipale ;
- 1 représentant issu de la minorité municipale.

Un appel à candidatures a été lancé auprès de l'ensemble des conseillers municipaux afin de recueillir les souhaits de participation aux différentes commissions. Il appartiendra désormais au conseil municipal de désigner les représentants de la commune pour chacune des neuf commissions thématiques.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal devra également se prononcer sur les modalités de désignation des représentants (vote à bulletin secret ou, si le conseil en décide à l'unanimité, vote à main levée), avant de procéder aux désignations.

Département du MORBIHAN

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider des modalités de vote pour la désignation des représentants
- de désigner, pour chacune des neuf commissions thématiques de Roi Morvan Communauté, les représentants de la commune de Gourin selon la liste des candidatures

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et décidé à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret,

DÉSIGNE les représentants de la commune de Gourin selon la liste ci-dessous

- Commission économie
 - Membre majorité : Jean-Michel BOUËDEC
 - Membre majorité : Erwann LE BAIL
 - Membre minorité : Pierre-Marie QUESSEVEUR
- Commission tourisme, patrimoine et culture
 - Membre majorité : Morgane ULLIAC
 - Membre majorité : Éric LIEFFRIG
 - Membre minorité : Pierre-Marie QUESSEVEUR
- Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat
 - Membre majorité : Benoît BERNY
 - Membre majorité : Gaëlle DUFLEIT
 - Membre minorité : Patrick FRANCHON
- Commission transitions écologiques, énergétiques et mobilités
 - Membre majorité : Hervé MELIARENNE
 - Membre majorité : Matthieu PERON
 - Membre minorité : Éric VATAN
- Commission déchets et économie circulaire
 - Membre majorité : Jean-Michel BOUËDEC
 - Membre majorité : Charlène HERY
 - Membre minorité : Patrick FRANCHON
- Commission ressources en eau et assainissement
 - Membre majorité : Bérangère FRITZ
 - Membre majorité : Elen MICHEL
 - Membre minorité : Edith VIANET
- Commission finances et mutualisations
 - Membre majorité : Benoît BERNY
 - Membre majorité : Christiane ANDRE
 - Membre minorité : Éric VATAN
- Commission solidarités et santé
 - Membre majorité : Morgane ULLIAC
 - Membre majorité : Styren PICARDA
 - Membre minorité : Annie MARTIN
- Commission services à la population

Département du MORBIHAN

- Membre majorité : Annie LE GAL
- Membre majorité : Jean-Philippe LE GUILLOU
- Membre minorité : Annie MARTIN

Fait à Gourin, le 31 août 2026
Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
PICARDA Styren



La Maire,
Bérangère FRITZ.

